

Mise à disposition de matériel pour particuliers

Nom

Prénom

Téléphone Courriel

Adresse

Période de mise à disposition du matériel

du à h

au à h

Manifestation

Date Nombre approximatif de participants

Lieu (adresse)

Nature de l'événement

Désignation	À cocher	Quantité	Unité
Tables	☐		pièce(s)
Bancs	☐		pièce(s)
Tente pop-up 3 × 3 m	☐		pièce(s)

Il est strictement interdit de faire des grillades ou d'utiliser tout appareil produisant une flamme ou une source de chaleur à l'intérieur ou à proximité immédiate des tentes.

La mise à disposition de matériel communal à des particuliers est exclusivement autorisée dans le cadre de l'organisation d'événements à caractère collectif, tels que des fêtes de voisinage ou toute autre manifestation similaire favorisant la convivialité et les échanges entre habitants.

Le matériel communal ne peut être mis à disposition pour des événements à caractère strictement privé.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition du matériel communal et m'engage à les respecter.

Fait à Leudelange, le

Signature du demandeur